

Plus de liberté de choix : l'individualisation optionnelle



MARIAGE

possibilité de choisir

Imposition collective

Imposition individuelle

Plus de pouvoir d'achat :

- un barème plus équitable
- des crédits d'impôts mieux ciblés

CIS/CIP/CII

CIS : crédit d'impôt pour salariés
 CIP : crédit d'impôt pour pensionnés
 CII : crédit d'impôt pour indépendants

2016 : **300 € / an**

2017 :

Pour les revenus annuels entre 936 € et 11.265 € :

de 300 € à 600 € / an
 en augmentation progressive

Pour les revenus annuels entre 11.266 € et 40.000 € :

600 € / an

Pour les revenus annuels entre 40.001 € et 79.999 € :

de 600 € à 0 € / an
 en baisse progressive

Solidarité avec les familles monoparentales :

- augmentation ciblée du crédit d'impôt pour monoparentaux
- défiscalisation de la pension d'orphelin

CIM

CIM : crédit d'impôt monoparental

2016 : **750 € / an**

2017 :

Pour les revenus annuels inférieurs à 35.000 € :

1.500 € / an

Pour les revenus annuels entre 35.000 € et 105.000 € :

de 1.500 € à 750 € / an
 en baisse progressive

Augmentation de l'abattement pour l'assurance prévoyance-vieillesse :

2016

Âge	Abattement
< 40	1.500 €
40-44	1.750 €
45-49	2.100 €
50-54	2.600 €
55-74	3.200 €

2017

Abattement

3.200 €

Indépendamment de l'âge



Mesures pour faciliter l'accès au logement

